

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2026

Ouverture de la séance : 19H00

ELU	Présent.e	Absent.e excusé.e	Absent.e	Représenté.e par
Marie-Hélène BERNARD	x			
René LERAY	x			
Annie BENION	x			
Jean-Pierre DEREDEL	x			
Mickael HOURMAN	x			
Nolwenn BLOUIN	x			
Alan LE ROUX	x			
Riwanon LABASQUE		x		Aela GUILLERMIC
Bronwen PINSCHOF	x			
Aela GUILLERMIC	x			
Yeltaz PIGUEL	x			

Est nommé secrétaire de séance : Alan LE ROUX

Est nommé secrétaire de séance adjoint : Yann-Pier DEREDEL

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 mars 2026 ;
- Demande de subvention à la région pour le dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne » ;
- Subventions aux associations ;
- Participation au Fonds d'aides aux jeunes du Département ;
- Correspondant défense ;
- Délégué à l'association BRUDED ;
- Redéfinition des commissions ;
- Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2026

L'assemblée a été invitée à prendre connaissance de la proposition de procès-verbal de la réunion du 26 mars 2026 (annexe n°1) et à formuler toutes remarques s'il en est.

Si aucun élu n'a de remarque à formuler sur sa rédaction, Madame la Maire propose l'approbation du document.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE la proposition de procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mars 2026.**

2. Demande de subvention à la Région Bretagne dans le cadre du dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne »

Mme la Maire informe l'Assemblée délibérante que le projet de réhabilitation de trois logements communaux est susceptible de bénéficier d'une subvention régionale au titre du dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne » .

Elle donne lecture du montant estimatif du projet qui s'élèverait à **455 730,00€ HT** (MOE + études + travaux + aléa), ainsi que le plan de financement prévisionnel, et précise le montant de la subvention, **37 560,00 €** notifié le 6 mars 2026 par courrier.



Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025

Plan de financement prévisionnel

PROJET : Réhabilitation énergétique de 3 logements communaux

DEPENSES : <input checked="" type="checkbox"/> HT / <input type="checkbox"/> TTC		RECETTES			
Description des postes de dépenses	Montant (€)	Financier	Montant (€)	%	sollicitée / attribuée
Etudes thermiques (Dilasser et ADAC22)	4 490,00	Région Bretagne - Bien Vivre 2023-2025	37 560,00	8%	sollicitée
maîtrise d'œuvre	46 700,00	DETR	116 400,00	26%	sollicitée
Travaux de réhabilitation	392 900,00	DSIL	88 470,00	19%	sollicitée
Aléa	11 640,00	Département (contrat de territoire)	27 491,00	6%	sollicitée
		Fonds de concours CCKB	18 000,00	4%	sollicitée
		SDE 22 ORECA	20 000,00	4%	sollicitée
		Loyers sur 5 ans	56 568,60	12%	
		Autofinancement	91 240,40	21%	
TOTAL	455 730,00	TOTAL	455 730,00	100%	

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention sera demandée au titre du « Fonds Vert », et qu'elle est en contact avec le SDE 22 (Syndicat Départemental d'Énergie) concernant les CEE (Certificat d'Économie d'Énergie).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la demande de subvention au titre du dispositif régional « Bien Vivre Partout en Bretagne » pour un montant de 37 560,00 €.**
- **AUTORISE Madame la Maire à signer tous documents administratifs et comptable nécessaires à la présente délibération.**

3. Subventions aux associations

Comme chaque année, les associations peuvent solliciter une subvention de fonctionnement communale. Il est convenu d'accorder automatiquement une subvention de 20 € par adhérent de la commune pour les clubs sportifs et une subvention de 20 € par élève issu de la commune pour les associations de parents d'élèves et assimilés. Les autres demandes ont été étudiées au cas par cas par la commission « Culture & associations » qui s'est réunie le 14 avril 2026 .

Madame la Maire présente au Conseil Municipal les subventions proposées par la commission « Culture & associations » pour l'année 2026.

Il est également précisé que le Conseil Municipal a validé la somme destinée aux associations lors du vote du budget, et qui est d'un montant de 3 000€ sur l'article 65748.

Association - organisme	subventions versées en 2025	Demande 2026 reçue	Licenciés/ adhérents	Propositions 2026
Subventions aux associations - compte 65748				
Kuzul Skoazell Boulvriag	50,00 €	X		50,00 €
ADMR 22				
ADSM	25,00 €	X		25,00 €
AFM TELETHON	non versée	X		
AFSEP				
AMICALE LAIQUE	1 000,00 €	500 €	2	500,00 €
AMICALE LAIQUE ECOLE LEA NICOLAS	Non reçu	X	2	100,00 €
APAPP (base nautique)				
ASSOCIATION C.L.O.E.	Non reçu	X		20,00 €
ASSOCIATION GUIT AR MEN				
ASSOCIATION LITTÉRATURE ET NATURE				
ASSOCIATION REGIONALE DES LARYNGECTOMISES ET DES MUTILES DE LA VOIX DE BRETAGNE	non reçu	X		
BAD CLUB ROSTREN (badminton)	140,00 €	X	3	60,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	27,75 €	27,90 €		27,90 €
BRETAGNE VIVANTE				

CIDFF (droit des femmes et des familles)				
CINEBREIZH	Non reçu			150,00 €
CINEMA ARGOAT LA BELLE EQUIPE	50,00 €	x		150,00 €
COMICE AGRICOLE	140,00 €	141,36 €		141,36 €
COMITE DE JUMELAGE	100,00 €	X		150,00 €
CUBA COOPERATION France COMITE D'ARMOR	Non reçu	X		
CYCLO CLUB DU BLAVET	40,00 €	X	2	40,00 €
DIV YEZH LARRUEN (parents d'élèves)	200,00 €	200 €		200,00 €
DOJO BRO DREGER	Non reçu	X	1	20,00 €
EAU ET RIVIERES	20,00 €			
ECOLE DE MUSIQUE LE SONART	20,00 €			
France REIN				
FONDATION DU PATRIMOINE				
France ADOT 22 (don d'organe)	non versée	x		
GAB 22 (groupement des agriculteurs biologiques)				
L'HERMINE CALLACOISE	40,00 €			
LA GOURINOISE CONTRE LE CANCER	Non versée	x		
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	20,00 €	x		
LA PIERRE LE BIGAUT				
LES AMIS DE LA CHAPELLE DU LOC'H	150,00 €	X		150,00 €
LES BLES D'OR (cercle celtique)	20,00 €	30 €	1	50,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	30,00 €	x		100,00 €
LEUCEMIE ESPOIR	non versée	x		
MFR Maison familiale et rurale	Non versée	x		20,00 €
OFFICE DES SPORTS	non reçu	10 €	1	10,00 €
OUTIL EN MAIN				
PONEY CLUB DE GLOMEL	20,00 €	x	1	20,00 €
POMPIER INTERNATIONAL COTES D'ARMOR	Non reçu	X		20,00 €
PREVENTION ROUTIERE	Non versée	x		20,00 €
PROTECTION CIVILE	Non versée	100 €		20,00 €
RAOK "Ti Ar Vro"	Non reçu	x		150,00 €
RKB	100,00 €	x		150,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	non versée	x		20,00 €
SOLIDARITE PAYSANS	50,00 €	50 €		150,00 €
TAL AN DOUR	150,00 €	X		150,00 €
US CALLAC (football)	40,00 €	40 €	2	40,00 €
Croix Rouge Mayotte	300 €			
La salamandre		X		20 €
SOUS TOTAL SUBVENTIONS	2 732,75 €			2724.26 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le versement des subventions aux associations pour l'année 2026 conformément au tableau ci-dessus.**

4. Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le Département des Côtes d'Armor sollicite auprès des communes une participation au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2026.

Les communes sont libres d'accorder ou non une subvention de participation au Fonds d'Aide aux Jeunes. En cas de participation, le montant est libre. Toutefois, le courrier suggère une participation entre 0,35€ et 0,40€ par habitant. Pour Peumerit-Quintin (196 habitants selon le dernier relevé INSEE), cela équivaldrait à une participation entre 68,60 € et 78,40 €.

L'argent collectée permet au département d'accompagner les jeunes, en matière de subsistance, de logement, de formation, de santé ou encore de mobilité.

Pour l'année 2025 la commune de Peumerit-Quintin avait versé la somme de 75,40 €, (soit 0.40 € x 189 habitants).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de verser une participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes du département des Côtes d'Armor au titre de l'année 2026.**
- **FIXE la participation de la commune de Peumerit-Quintin à 0,40€ par habitant, soit un montant total de 78,40 €.**

5. Correspondant Défense

Madame la Maire annonce que pour le bon fonctionnement de la commune, il est nécessaire de nommer un référent Défense. Au sein de chaque conseil municipal est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

Le correspondant défense remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Il est l'acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Il s'exprime sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Mme Marie-Hélène BERNARD se porte candidate.

Aucun autre conseiller ne se portant candidat, madame la Maire décide de procéder au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **NOMME Marie-Hélène BERNARD Correspondant Défense.**

6. Référent(s) à l'association BRUDED

Madame la Maire propose aux élus qui le souhaitent d'être référent(e) ou suppléant(e) de la commune de Peumerit-Quintin à l'association BRUDED.

L'association BRUDED est un réseau de près de 280 collectivités de Bretagne et Loire-Atlantique qui s'engagent dans des réalisations concrètes de développement durable et solidaire. C'est un réseau de partage d'expériences entre collectivités.

Madame la Maire précise que la prochaine Assemblée Générale de BRUDED aura lieu le mercredi 20 mai de 9H à 17H15 à Saint-Sulpice-la-Forêt (35), avec l'élection du nouveau Conseil d'Administration.

M. Mickael HOURMAN se porte candidat.

Aucun autre conseiller ne se portant candidat, madame la Maire décide de procéder au vote.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **NOMME M. Mickael HOURMAN Correspondant BRUDED.**

7. Redéfinition des commissions

Madame la Maire souhaite faire un point sur les commissions communales et sur leurs rôles. Quelques modifications ont été apportées.

COMMISSIONS COMMUNALES		
	ÉLU RESPONSABLE	MEMBRES
FINANCES	Marie-Hélène BERNARD	René LERAY Annie BENION
BATIMENT	Yeltaz PIGUEL	Mickael HOURMAN René LERAY
RENOVATION LOGEMENTS COMMUNAUX	Marie-Hélène BERNARD	René LERAY Annie BENION Nolwenn BLOUIN Riwanon LABASQUE Yeltaz PIGUEL

LOCATIONS SALLES	Annie BENION	Yann-Pier DEREDEL
VOIRIE ELAGAGE	René LERAY	Yann-Pier DEREDEL Mickael HOURMAN
ESPACES VERTS ENVIRONNEMENT	Annie BENION	Yann-Pier DEREDEL Mickael HOURMAN Bronwenn PINSCHOF Aela GUILLERMIC
CHEMINS DE RANDONNEES (extra-municipale)	Annie BENION	Yann-Pier DEREDEL Mickael HOURMAN Bronwenn PINSCHOF Aela GUILLERMIC Philippe LE GUERN Pierrick PUSTOC'H
CIMETIERE	Marie-Hélène BERNARD	Annie BENION Alan LE ROUX Riwanon LABASQUE
ACTIONS SOCIALES	Aela GUILLERMIC	Riwanon LABASQUE Marie-Hélène BERNARD
COMMUNICATION	Nolwenn BLOUIN	Marie-Hélène BERNARD Annie BENION Yann-Pier DEREDEL Bronwenn PINSCHOF Aela GUILLERMIC
URBANISME	Marie-Hélène BERNARD	Alan LE ROUX
CULTURE ASSOCIATIONS ENFANCE-JEUNESSE (extra-municipale)	Riwanon LABASQUE	Yann-Pier DEREDEL Bronwenn PINSCHOF Aela GUILLERMIC Philippe LE GUERN Mickael HOURMAN

GESTION DE CRISE	Marie-Hélène BERNARD	Tous les conseillers

8. Questions diverses

8.1 Conseil municipal à la salle des associations

Mme la Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil municipal concernant un éventuel changement de salle pour les séances du Conseil. Une proposition envisage de déplacer les réunions vers la salle des associations.

Le Conseil municipal émet un avis favorable. Mme la Maire s'engage à se renseigner auprès de la Préfecture afin d'identifier les démarches à suivre (délibération, communication, etc.) pour organiser les séances dans ce nouvel espace.

8.2 Embauche de Maxime DUBUIS

Madame la Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal concernant une éventuelle embauche de Monsieur Maxime DUBUIS.

Actuellement, il est en contrat avec l'Association Dynamique Emploi Service, pour 8H par semaine sur la commune de PEUMERIT-QUINTIN. M. DUBUIS effectue divers travaux d'entretien sur la commune (espaces verts, cimetière, bâtiments communaux, logements...).

Madame la Maire s'est déjà entretenue avec M. DUBUIS, qui est intéressé de travailler en tant qu'agent communal. Il serait également possible d'envisager d'augmenter le nombre d'heures.

Employeur	Horaires	Coût pour la commune	Coût annuel	Salaire
Dynamique Emploi Services	8h/semaine + frais kilométriques	775,00 €	9 300,00 €	Non connu
Commune	8h/semaine	570,66 €	6 847,92 €	335,34 €
Commune	12h/semaine	855,98 €	10 271,60 €	503,00 €
Commune	17h30/semaine	1 248,31 €	14 979,72 €	733,56 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à l'embauche de M. DUBUIS en tant qu'agent technique par la commune, à temps non complet, 17h30 par semaine, à condition que la dépense respecte les limites du budget en charges du personnel.

Mme la Maire précise, que suite à l'embauche de Mme LAURENÇON par la commune, une économie d'environ 6 000 € est envisagée sur l'année 2026 et que l'embauche de M. DUBUIS se ferait qu'à partir du mois de septembre 2026.

8.3 Bulletin municipal et exposition photo

Madame laisse la parole à Mme Nolwenn BLOUIN, chargée de la commission communication qui s'est réunie le 14/04/2026 pour définir la nouvelle édition du bulletin municipal qui paraîtra en juin.

L'exposition photo est renouvelée pour 2026, avec nouveau thème : Les arbres insolites de Peumerit-Quintin.

8.4 Point cimetière

Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'un recensement des concessions abandonnées, ou abîmées (dites indécentes) a été effectué. Des courriers ont été envoyés à des concessionnaires, demandant la réparation de sépultures qui s'affaissent, impliquant une infiltration dans certains caveaux.

Madame la Maire précise qu'il ne reste plus qu'une seule concession disponible dans le cimetière et que le columbarium est complet. Elle a donc organisé un rendez-vous avec l'entreprise Mollet, afin d'obtenir un devis pour l'agrandissement du columbarium, et d'envisager les futures possibilités d'aménagement du cimetière.

La commission cimetière sera prochainement mise à contribution afin d'étudier les tarifs et la durée des concessions du cimetière de Peumerit-Quintin.

8.5 Changement de transformateur électrique à kersolec

Suite à une demande d'urbanisme déposée à la Mairie par la société ENEDIS, Mme la Maire informe le Conseil Municipal du changement de transformateur à kersolec. La date des travaux n'a pas encore été communiquée.



8.6 Salle des fêtes

Mme la Maire souhaite informer le Conseil Municipal des nuisances sonores lors d'évènements à la salle des fêtes causés par les jeux des enfants devant la salle et aux abords de la Mairie. Un arrêté va être pris prochainement dans ce sens, afin d'interdire les nuisances sonores à partir de 22H dans le bourg.

Afin d'y remédier, elle envisage de clôturer l'espace derrière la salle et d'y ajouter un lampadaire pour que les enfants puissent y jouer en toute sécurité.

M. René LERAY conseil un éclairage extérieur contrôlé depuis la salle des fêtes.

M. Yann-Pier DEREDEL, suggère d'aménager l'espace derrière la salle avec une aire de jeux, permettant ainsi d'y attirer les enfants plus facilement, plutôt que vers la voie publique.

Il est également d'envisager d'éclairer le parking de la Mairie pour les locataires, soit par un lampadaire, soit par un éclairage détecteur de mouvement.

Un rendez-vous est prévu avec Mme QUÉRÉ du SDE 22 le 26 mai 2026 à 10H00.

8.7 Projet SDE 22 – Horloge connectée

Mme la Maire informe l'assemblée délibérante du projet du SDE 22 concernant les horloges connectées, permettant ainsi de contrôler plus facilement l'éclairage public, via une interface sur internet ou une application mobil.

C'est un programme national, qui prévoit une prise en charge pouvant atteindre 50% du coût des équipements.

8.8 Couleurs menuiseries des logements communaux

Mme la Maire présente les couleurs sélectionnées par le Cabinet ASTROLAB pour les menuiseries des logements communaux qui seront réhabilités.

A la majorité, l'assemblée choisie la « couleur vert de gris ».

8.9 Cérémonie du 8 mai

La cérémonie du 8 mai 2026 débutera à 11H00 et sera suivi d'un moment convivial.

8.10 Visite du Sous-Préfet le 12 mai à 14H00

Mme la Maire précise que c'est une invitation de la part de la Mairie à rencontrer M. le Sous-Préfet dans le cadre de la demande de subvention pour la rénovation des logements communaux.

M. René LERAY, Mme Annie BENION, M. Yann-Pier DEREDEL et Mme Nolwenn BLOUIN pourront-être présents.

Une visite du bourg et des logements sera organisée.

8.11 Couvreur

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un couvreur est venu aujourd'hui, pour avoir un devis concernant différents travaux d'entretiens des bâtiments communaux.

M. Yeltaz PIGUEL demande à ce que le couvreur puisse également contrôler la toiture de la chapelle du Loc'h où il manque deux ardoises.

8.12 Travaux au Danouët

René LERAY, 1^{er} Adjoint en charge de la voirie, informe le Conseil Municipal que des travaux vont être engagés au Danouët. Au mois de février, une maison a failli être inondée à cause de buses bouchées. Une intervention urgente à été réaliser afin de les déboucher.

M. LERAY précise qu'il est nécessaire de réaliser un fossé sur le bord d'une parcelle privée pour que ce problème ne soit pas récurrent chaque hiver. La propriétaire a donné son accord à condition que la terre évacuée puisse servir à créer un petit talus sur sa parcelle.

M. LERAY va donc se renseigner auprès de M. Jean-Yves MARTIN pour définir une date pour la réalisation des travaux.

8.13 Fleurissement dans le bourg

Mme Annie BENION, Adjointe aux espaces verts, a acheté des géraniums pour fleurir le bourg, et demande aux conseillers qui le souhaitent de venir l'aider à fleurir les jardinières.

Prochain Conseil Municipal :

Jeudi 21 mai à 19H00

Clôture de la séance : 21H50

**Le secrétaire de séance,
M. Alan LE ROUX
Conseiller municipal**

**La présidente de séance,
Marie-Hélène BERNARD
Maire**